

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.accvm.ca

Pour diffusion immédiate

L'ACCVM comparaît devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Elle prévient le comité que tout retard dans l'adoption du projet de loi C-31 aura des « conséquences sérieuses » à cause de la FATCA

Le mardi 13 mai 2014 (Toronto) – Ian Russell, président et chef de la direction de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM), a insisté aujourd'hui auprès des membres du Comité permanent des finances de la Chambre des communes pour qu'ils recommandent le plus tôt possible l'adoption du projet de loi C-31, car cette loi est indispensable pour mettre en œuvre au Canada la loi des États-Unis intitulée Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA).

M. Russell a comparu devant le comité par vidéoconférence pour prévenir les membres que « le défaut de se conformer à la loi américaine FATCA aura des conséquences sérieuses pour les institutions financières canadiennes et leurs clients, incluant des impôts répressifs sous forme de retenues fiscales par les États-Unis et possiblement la fermeture de comptes financiers canadiens ».

Au nom de ses 160 sociétés membres, l'ACCVM a été un chef de file en coordonnant ses activités avec celles d'autres institutions et associations du secteur financier, et en menant de vastes consultations auprès du Treasury Department et de l'Internal Revenue Service des États-Unis – et aussi auprès des autorités canadiennes – pour mettre en place un cadre acceptable qui tient compte de l'échange des renseignements fiscaux prévu dans la convention fiscale en vigueur actuellement entre le Canada et les États-Unis, incluant :

- Dispenses des exigences de rapports lorsqu'il s'agit de comptes enregistrés qui présentent un faible risque d'évasion fiscale (par exemple, les REER, FERR, CELI, REEE, REEI);
- Mise en œuvre progressive des règles sur les rapports; et
- Entente-cadre intergouvernementale.

« Nous croyons que ce projet de loi constitue le meilleur cadre possible de déclaration de revenus pour les investisseurs canadiens et leurs courtiers en valeurs mobilières, et qu'il devrait être adopté rapidement », a déclaré M. Russell au comité.

« Bref, reporter l'adoption de ce projet de loi canadienne, alors que l'échéance de mise en œuvre du 1^{er} juillet 2014 est si proche, augmentera les coûts et difficultés de conformité pour le secteur des valeurs mobilières au Canada et exposera les institutions financières et les investisseurs canadiens et à des pénalités et sanctions qui diminueront beaucoup l'accès aux marchés des États-Unis », a-t-il déclaré.

L'ACCVM – Représentant les professionnels en placement au Canada

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses 160 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les sociétés. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces.

Pour plus d'information, consultez le site www.accvm.ca.

- 30 -

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Michael Gotzamanis
Responsable des communications
Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)
Ligne directe au bureau : 416 687-5475
Cellulaire : 416 320-6920
mgotzamanis@iiac.ca